Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-249-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

PUBLIE LE 25/11/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

N°2026-249

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit novembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 novembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ELECTION AU POSTE VACANT D'UN REPRESENTANT POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Rapporteur : M. Laurent JEANNE

Présent(e)s :
M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, M. FORHAN, Mme DEISS, M. MESNAGER, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, Mme BOICHOT, M. BANTSIMBA, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, Mme CASTELLAR, Mme MOREIRA MARQUES, Mme DE JESUS MORGADO, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :
M. JACQUIN BEAUDOIN
Mme BENAHMED (donne procuration à Mme AMAR)
Mme CIPRIANO (donne procuration à M. FORHAN)
M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. SLIMOVICI (donne procuration à M. BANTSIMBA)

Secrétaire de séance : Mme CARPE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 43
Nombre de procurations : 5
Nombre de votant(e)s : 38

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L1411-5 et L1414-2 ;

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

champignysurmarne.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-249-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R2162-22 et suivants relatifs au jury de concours,

Vu la délibération 2026-033 du Conseil municipal du 21 mars 2026 relative à la désignation à scrutin de liste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants représentant le Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offre.

Considérant la démission d'un membre de la ville au sein de la Commission d'Appel d'Offre, et la nécessité de procéder à l'élection d'un nouveau représentant pour le remplacer.

Considérant les différentes listes présentées,

Considérant le résultat du scrutin auquel il a été procédé.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : ÉLIT, en remplacement du conseiller démissionnaire, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, en qualité de membre titulaire pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

- M. Alain MESNAGER

ARTICLE 2 : DIT que la liste des membres élus en qualité de membres titulaires et suppléants pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offre est désormais la suivante :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
- Sophie AMAR	- Jean-Claude FORHAN
- Aurore THIROUX	- Geneviève CARPE
- Alain MESNAGER	- Léon NGANDÉ
- Jacqueline VALLS-BENAHMED	- Wilfrid BASTIN
- Caroline ADOMO	- Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

ARTICLE 3 : PRÉCISE que la Commission d'Appel d'Offre désignée à l'article précédent sera, sauf renouvellement intégral auquel il conviendrait de procéder, permanente pour toute la durée du mandat du présent conseil municipal et, sous réserve des dispositions spécifiques de désignation des jurys de concours prévues dans le code de la commande publique, compétente pour toute procédure de passation de marché public qui, aux termes dudit code, requerrait son intervention.

A l'unanimité,
10 NPPV
Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

La secrétaire de séance
Mme Geneviève CARPE